

Conseil de la Faculté de Droit
et Science politique – Conseil plénier

Date : Lundi 20 février 2023 «Conseil hybride»

Rédactrice : Luz Stella Gonzalez

40 membres en exercice : 16 présents, 9 représentés

20 membres de droit et invités : 8 présents

Présents : Mme Sara Aouiss, Mme Elisa Baron, Pascal Combeau, Mme Barbara Freleteau, M. Régis Frenzel, Mme Adeline Gouttenoire, Mme Laetitia Guerlain, Mme Monica Idiaquez, Madame Souad Loulidi, Mme Catherine Othaburu, M. Jérôme Porta, M. Jean Sagot-Duvaouroux, M. Adrien Shu, M. Charles-Edouard Senac, M. Sébastien Tournaux, Mme Anne-Marie Tournepiche, M. Julien Valiergue, Mme Fathia Zeghoudi.

Etaient représentés : Mme Mathilde Briard, Mme Carolina Cerda-Guzman, Mme Charlotte Claverie-Rousset, M. Luc Derepas, M. Jérémy Neveu, Mme Nathalie Roret, Mme Stéphanie Roussel, M. Patrick Seguin, M. Matthieu Vincens de Tapol.

Membres de droit et invités présents : M. Laurent Bloch, M. Ludovic Garrido, Mme Pauline Gervier, Mme Marie-Christine Guillemet, M. Nicolas Monceau, Mme Sophie Pedrosa, Mme Béatrice Polder, Mme Valérie Pottier

Etaient excusés : M. Xavier Prévost, M. Jean-Christophe Saint-Pau.

L'ordre du jour :

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 14h08

1. Approbation du procès-verbal

Monsieur le Doyen soumet à validation des membres du conseil le procès-verbal de la séance plénière du conseil de la faculté du 23 janvier 2023.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Modification de la liste de responsables des mentions et parcours

Monsieur le Doyen propose la modification de la liste de responsables de mentions et parcours.

- La codirection de la mention droit et propriété intellectuelle sera assurée par Monsieur Daverat et Madame Skrzypniac
- La codirection des deux parcours de la mention droit et propriété intellectuelle sera assurée par Monsieur Daverat et Madame Skrzypniac.
- La codirection du parcours droit notarial sera assurée par Madame Arnaudin et Monsieur Delmas Saint-Hilaire
- La codirection de la mention de droit social sera assurée par Monsieur Tournaux et Monsieur Auzero

La modification de la liste des responsables de mention et parcours est adoptée à l'unanimité.

3. Maquettes

- DU

- *DU QPC libertés*

Madame Gervier souligne une formation universitaire inédite en France dédiée à la QPC. La création du DU sur la question prioritaire de constitutionnalité (QPC libertés) part d'un constat étayé dans plusieurs travaux scientifiques auxquels plusieurs membres du CERCLE ont participé à l'occasion des travaux d'étape de la QPC et du bilan fait à l'occasion des 10 ans de la QPC. C'est la réponse à un besoin des praticiens : magistrats et avocats au cœur du mécanisme. La formation de 9 modules totalisant 63 heures de cours, destinée aux professionnels, est ouverte uniquement à la formation continue ; elle se déroulera les samedis et ouvrira à la rentrée 2023, d'octobre à février avec le soutien du conseil constitutionnel qui mettra à disposition sa salle d'audience pour une partie de la formation ainsi qu'avec celui de l'ENM de Bordeaux et du conseil scientifique présidé par le Professeur Melin-Soucramanien. L'équipe pédagogique est composée d'enseignants de l'université de Bordeaux, d'autres établissements et des professionnels. La maquette est construite selon une approche transversale (3 modules) et approche matérielle (6 modules) Les droits spécifiques s'élèveront à 2000 €.

La maquette du DU QPC libertés est adoptée à l'unanimité.

- *DU juriste des entreprises en difficulté*

Madame Fréleteau informe que le DU juriste en droit des entreprises en difficulté n'a pas ouvert à la rentrée 2022 en raison du nombre insuffisant d'inscrits et de la concurrence du DU en distanciel, à faible coût, de Paris 1 Sorbonne. Le nombre initial d'heures de la maquette du DU est réduit de 55 heures afin de limiter la durée de la formation et de diminuer son coût : modification de chacun des modules et suppression du module procédure civile et procédure collective.

La maquette du DU juriste en droit des entreprises en difficulté est adoptée à l'unanimité.

- *DU de protection de l'enfance à Bordeaux et à Agen*

Madame Gouttenoire explique que le DU protection de l'enfance ouvert initialement en formation initiale, forme principalement des professionnels. La modification de la maquette consiste d'abord en l'augmentation de 24 heures de colloques et séminaires et 24 heures pour le travail sur le mémoire dont 12 heures seront consacrées à la méthodologie et 12 heures au travail, en autonomie, sur le mémoire. Aussi, ces heures permettront de dépasser le seuil de 200 heures ouvrant l'accès à la création des conventions de stage. Deux QCM sont prévus pour l'évaluation, en février et en juin. A la demande du département du Lot et Garonne la rédaction d'un mémoire par les professionnels en formation.

Ensuite, le DU a ouvert 3 années en alternance à Agen. A la demande du département du Lot et Garonne il ouvrira en parallèle à Bordeaux et à Agen avec 23 heures de cours mutualisés en présentiel à Bordeaux et en visio à Agen afin de favoriser une dynamique de groupe. D'autres cours, assurés par des professionnels seront dédoublés. Le DU ouvrira, sous la direction de Madame Burgaud, y compris à la formation initiale avec un minimum de 25 inscriptions à Agen.

Les maquettes de Bordeaux et Agen sont identiques.

La maquette du DU protection de l'enfance à Bordeaux et à Agen sont adoptées à l'unanimité.

- Maquettes de la licence

- *Licence LAS*

Monsieur Bloch souligne que la LAS est un diplôme donnant accès à la deuxième année d'études de santé.

La licence est proposée sur les trois sites avec une capacité d'accueil de 30 étudiants par site.

On relève dans ce cursus un faible taux de réussite. D'abord en raison du profil des étudiants ; ce paramètre a été rectifié sur ParcoursSup. Il propose aussi, d'alléger la maquette à hauteur de 70 heures de cours sur l'année et d'enlever, parmi les UE portées par la faculté de droit et science politique, les deux matières d'histoire. En effet, l'allègement ne concernera que les étudiants inscrits en première année de LAS car ils ne sont pas autorisés à doubler la première année. Les étudiants qui échouent poursuivent dans le cursus classique et conservent les UE validées. Tous les collèges partenaires ont allégé leur maquette afin d'éviter la difficulté et favoriser le passage de LAS1 à la LAS2.

Les propositions soumises :

- Enlever uniquement la matière d'histoire au premier semestre et une matière complémentaire parmi les cours des institutions ;
- Enlever le droit pénal et les matières institutionnelles ;
- Enlever le cours d'histoire et de droit pénal du premier semestre et une matière optionnelle au deuxième semestre ;
- Laisser les cours avec une option pour les étudiants ;
- Garder un cours d'histoire et enlever deux matières complémentaires de 21 heures.

Monsieur Bloch souligne l'importance d'un allègement significatif. Contrairement aux cours d'histoire, les cours des institutions sont nécessaires pour poursuivre en LAS 2 et LAS 3.

Madame Guerlain souligne que le cours d'histoire fait partie des matières fondamentales. L'allègement peut être effectué en enlevant des matières du bloc complémentaire.

Monsieur Bloch souligne l'importance de la matière d'histoire dans le cursus d'un étudiant en droit. L'étudiant du cursus LAS a vocation de poursuivre ses études en médecine.

Madame Idiaquiez, étudiante, ajoute que le droit pénal de la première année est une matière d'introduction. La matière peut rester optionnelle contrairement aux institutions administratives et européennes.

Monsieur Bloch propose de supprimer le cours d'histoire de droit au premier semestre et l'introduction au droit pénal et au second semestre maintenir le cours d'histoire et donner la possibilité de choix entre les institutions administratives et institutions européennes et l'ouverture d'option au deuxième semestre. Les ECTS seront réparties.

La modification de la maquette de la licence d'accès Santé de Bordeaux, Périgueux et Agen sont adoptées à l'unanimité.

- *Licence professionnelle métier de l'assurance*

Madame Baron explique que la modification de la licence professionnelle métier de l'assurance pour la cohérence du diplôme concerne :

- Les ECTS et coefficients de l'UE 5 qui bénéficie d'une augmentation de 5 heures de cours passant de 20 h à 25 heures. Les 5 heures sont compensées par l'abaissement de l'UE 6 qui passe de 20 h à 15 heures. Cette modification concerne principalement les heures CFA.
- Les 5 heures attribuées au suivi pédagogique par étudiant.

La modification de la maquette de la licence métier de l'assurance est adoptée à l'unanimité.

• Maquettes de master 1 et master 2

a) *Master en apprentissage Vigne et vin*

Monsieur Raffray, responsable du diplôme de master vigne et vin souligne que le diplôme s'appuie sur divers pôles d'enseignement et la connaissance du produit avec une unité d'enseignement mutualisée avec l'institut de science de la vigne et du vin, créée pour fédérer toutes les sciences et toutes les

formations autour du vin. Unité qui permet une initiation à la viticulture, l'œnologie et la dégustation en partenariat avec des enseignants en sciences dures et avec une formation accessible à plusieurs diplômes notamment celui des entreprises viti-vinicoles de Bordeaux Sciences agro, le master marketing et commerce du vin de l'IAE.

Le principal facteur de la demande de modification de la maquette est la transformation du diplôme à l'apprentissage à la demande des partenaires historiques ; des structures disséminées sur toute la France qui accueillent régulièrement les étudiants en stage : le premier employeur des étudiants est le milieu du syndicalisme viticole dont les représentants de appellations, les différentes institutions de la filière, des conseils en propriété industrielle, le secteur de la banque, et de l'assurance. La demande des partenaires est pour mieux connaître les jeunes voir les accueillir et les former à ces métiers composites valorisés par une présence en entreprise en complément de l'enseignement académique. Il souligne miser sur l'apprentissage. Il souligne la continuité du diplôme qui est adossé à la filière ; une collaboration y compris pour la construction de l'offre de formation.

Ce diplôme accueille 25 étudiants : 20 en master 1 afin de pouvoir répondre aux demandes récurrentes d'intégration directe en master 2, notamment des étudiants de science po ou en formation complémentaire provenant d'un master 2 de droit rural ou droit de la propriété industrielle. Aussi, 80% à 90% des étudiants seraient intéressés par l'apprentissage et 8 à 10 contrats d'apprentissage sont attendus dès son ouverture.

La maquette M2 vigne et vin ouverte à l'apprentissage est validée à l'unanimité.

b) Master 2 de droit de la santé

Monsieur Bloch explique que la modification de la maquette du master 2 droit de la santé concerne une légère augmentation du nombre d'heures afin de favoriser les contrats de professionnalisation. Aussi, le nombre d'heures de travail de veille juridique effectué par les étudiants seront valorisées. Le volume horaire de la maquette ; la composante finance 5 h et les 20 h restantes sont financées par les contrats pro (5 à 6 par an). La conséquence est un rééquilibrage des ECTS.

La maquette de master 2 de droit de la santé est validée à l'unanimité.

c) Master 2 contentieux public

Monsieur Garrido et Madame Gervier proposent la maquette du master 2 droit et pratique du contentieux public à l'apprentissage à la fois pour répondre aux demandes des étudiants et aux besoins des professionnels. La nouvelle maquette réalisée sur la base de l'actuelle maquette de master 2 a deux objectifs : répondre aux exigences du CFA afin d'allouer un certain nombre d'heures d'enseignement au retour d'expérience, au suivi pédagogique, au suivi des stages des étudiants ; de rénover le master 2 avec une diversité des matières, notamment des contentieux fiscal, étranger, de la fonction publique ou encore judiciaires et de renforcer l'exercice pratique ainsi que des mises en situation. La maquette dédiée au master 2 contient un volume horaire de 218 heures de cours, la maquette dédiée à l'apprentissage contient 448 heures de cours dont 230 sont prises en charge par le CFA. La formation accueille 15 étudiants et un tiers de la promotion pourrait être en apprentissage. Il y a une disparité dans les périodes des stages parmi les étudiants du diplôme, avec l'alternance l'objectif est simplifier le régime des stages du parcours.

Madame Loulidi informe de l'accueil de différentes catégories de stagiaires à la direction des affaires juridiques à la Région Nouvelle Aquitaine afin de favoriser la connaissance du monde professionnel et la pratique du droit au sein d'une collective. Notamment, des étudiants des préparations Gustave Eiffel, des avocats, des magistrats de l'ordre administratif et des étudiants de master, ainsi que des stages d'une ou deux semaines de découverte pour permettre à toutes les catégories d'étudiants d'être accueillies. Elle souligne les possibilités limitées d'accueil.

Le projet de maquette M2 contentieux public classique et à l'apprentissage sont adoptées à l'unanimité.

d) Master 2 SGAP

Monsieur Monceau présente d'abord une maquette transitoire du master 2 SGAT adaptée aux étudiants actuellement en master 1 SGAT « Sécurité globale analyste trilingue ». L'objectif est de permettre aux étudiants admis en master 1 SGAT cette année de finir leur cursus en conservant l'offre de formation en langue durant les deux semestres de Master 2 : des cours de langue en anglais ainsi qu'une seconde langue espagnol ou allemand et pour ceux qui le souhaitent la certification d'une langue « rare » chinois, japonais, entre autres afin d'obtenir une note d'évaluation durant cette deuxième année de master pour une cohérence du diplôme. Ensuite, ce master devient Master 2 SGAP « Sécurité globale analyste politique ». Les modifications maintenues dans la prochaine maquette sont notamment, une réduction de 80 heures du volume horaire et l'évolution de certaines matières soit du contenu ou de l'intitulé afin de mettre l'accent sur la professionnalisation des étudiants avec d'avantage des cours consacrés à la méthodologie afin de préparer aux métiers d'analyste international.

Monsieur le Doyen souligne une maquette de transition répondant aux inquiétudes des étudiants actuellement en Master 1 SGAT.

Monsieur Monceau explique que la maquette 2024-2028 met l'accent sur des matières plus spécialisées notamment sur les questions nucléaires, de l'insécurité, de conflictualité ou de violence. Il souligne les nouveaux cours sur les questions de sécurité liées au changement climatique et précise qu'il n'y a pas de cours de langue inscrit dans la maquette.

Monsieur le Doyen souligne un nombre d'heures moins importantes dans la nouvelle maquette de M2, aussi il propose de réintégrer les cours de langue mutualisés en M2 à hauteur de 15 h de cours.

Monsieur Monceau souligne l'absence de cours mutualisé dans la maquette. Il réintégrera les cours de langue au premier semestre du M2 en cohérence avec la maquette de M1.

La maquette transitoire de master 2 SGAT est adoptée à l'unanimité.

La maquette de master 2 SGAP 2024-2028 est adoptée à l'unanimité.

e) Master 2 Contrat d'affaires et droit du marché

Monsieur Valiègue relève les modifications de la maquette du Master 2 Contrats d'affaires et droit du marché. D'abord au premier semestre :

- la diminution de la durée de l'examen de l'UE techniques contractuelles passant de 5 heures à 4 heures ;
- une augmentation des heures relevant du CFA et consacrées au partage de l'expérience professionnelle pour l'UE professionnalisation, passant de 4 heures à 5 heures afin de tenir compte de l'augmentation du nombre des apprentis.

Ensuite au deuxième semestre :

- une diminution du volume horaire de l'examen de droit international, passant de 2 heures à 1 heure.
- en anglais l'épreuve orale est remplacée par le contrôle continu ;
- en accord avec le CFA, pour l'harmonisation à l'échelle de la mention, 3 heures par étudiants seront consacrées au suivi pédagogique.

La maquette du master 2 Contrats d'affaires et droit du marché est validée à l'unanimité.

f) Master 2 Droit de affaires approfondi et le Master 2 droit privé approfondi

Il s'agit d'ajouter dans les maquettes du master 2 droit des affaires approfondi et droit privé approfondi la mutualisation d'un cours présent dans la maquette du master 2 de droit des affaires et fiscalité afin de compléter la matière fondamentale de l'UE de procédure civile approfondie, c'est une spécialisation en

procédure civile comportant 20 heures de cours dont 10 heures sont consacrées aux modes alternatifs de règlement des litiges et 10 heures sont consacrées à l'arbitrage.

La modification des maquettes du master 2 droit des affaires approfondi et de droit privé approfondi sont adoptées à l'unanimité.

g) Master 2 Droit des affaires et fiscalité

Afin de faire correspondre le contenu du cours avec l'intitulé, le cours nommé « modes alternatifs de règlement de litiges » devient « modes alternatifs de règlement de litiges et arbitrage ».

La maquette de master 2 droit des affaires et fiscalité est validée à l'unanimité.

h) M2 droit public des affaires

Monsieur le Doyen détaille la modification formelle relative au nombre d'heures : un regroupement de matières et le changement d'intitulés. Il souligne que le master 2 est conçu en partenariat avec l'IEP. Il précise que le conseil se prononcera sur 4 versions de la maquette : deux versions de la maquette classique et deux versions de la maquette en apprentissage, deux pour l'IEP et deux pour la faculté.

Les responsables du parcours ont pour objectif de rendre la maquette cohérente et lisible regroupant des matières qui mettent en avant notamment la dimension environnementale. Le financement des cours relève de l'UB, de sciences po et du CFA selon la maquette concernée.

Les maquettes de Master 2 droit public des affaires classiques et les maquettes de droit public des affaires en apprentissage sont validées à l'unanimité.

i) M2 Action territoriale

Monsieur le Doyen expose deux versions de la maquette du M2 action territoriale. L'objectif est de donner plus de lisibilité aux maquettes et de les rendre plus actuelles. Il souligne le regroupement des heures de cours notamment sur la problématique du développement durable et de la transition écologique.

- le droit institutionnel local devient environnement institutionnel local,
- les séminaires d'un volume de 5 heures ou 10 heures dissociés sont regroupées,
- le nombre d'heures total reste identique,
- les heures d'apprentissages financées par le CFA.

La maquette de master 2 action territoriale est adoptée à l'unanimité.

4. Demande de subvention

a) Demandes de subvention à la Faculté

- Mathilde AMBROSI Doctorante

Monsieur le Doyen expose la demande de Madame Ambrosi, doctorante au sein du CERCLE, invitée à un colloque international à l'Université d'Austin au Texas organisé du 16 au 18 mars 2023, centré sur le droit constitutionnel. Le budget du déplacement s'élève à 1270 € comprenant le logement et le déplacement. Elle a obtenu une subvention de 400 € de l'Ecole doctorale et de 400 € CERCLE, elle participe à hauteur de 270 € et demande à la faculté de droit une subvention de 200 €.

Le conseil souligne d'une part qu'il s'agit d'une demande individuelle et d'autre part il s'agit d'un déplacement de la doctorante dans le cadre de son travail de recherche. Le conseil relève aussi l'absence de demande de subvention auprès du département.

Madame Loulidi, souligne qu'un organisme de droit public ne peut pas attribuer de subvention que si celle-ci rentre dans le cadre de ses compétences et dans un intérêt général. Elle souligne le risque juridique à accorder cette libéralité. La doctorante, ne justifie pas dans sa demande de lien motivé ou l'intérêt pour la faculté dans le cadre de la formation.

La subvention de 200 € est refusée à l'unanimité par le conseil de faculté.

- **AJDAI**

Monsieur Sagot présente le projet de l'association étudiante AJDAI.

Les « juristes en droit des affaires internationales » consacrent une journée d'étude le 7 Avril 2023 à "L'ordre juridique vietnamien : aspects internes et internationaux". Les étudiants de l'Université de Bordeaux, de Lyon et de Toulouse des masters Droit International et Comparé des Affaires (DICA) et Droit de la Coopération Économique et des Affaires Internationales (DCEAI) sont appelés à participer ainsi que les doyens des universités de Lyon et Toulouse, M. Laurent GROSCLAUDE et M. Olivier GOUT avec l'intervention d'un étudiant de master et des doctorants.

L'association a obtenu une aide financière du CRDEI, et sollicite une subvention de 300 € à l'UF de Droit.

La demande de subvention de 300€ est adoptée à l'unanimité.

- **AMPIR**

Monsieur le Doyen explique que l'Association des Masters en Propriété Intellectuelle réunis préparent un voyage pédagogique pour 13 participants sur trois jours. Les étudiants visiteront des institutions publiques et privées en lien avec la propriété intellectuelle et rencontreront des professionnels de ce secteur. La finalité est d'appréhender concrètement les enjeux professionnels de la matière, d'ouvrir les perspectives de carrière des étudiants et promouvoir la filière propriété intellectuelle auprès de tous les étudiants. A l'issue de ce voyage, une rencontre sera organisée avec les étudiants de licence pour leur présenter les institutions et les débouchés de la filière.

Le budget prévisionnel comporte la participation du FSDEI. La demande de subvention à la faculté s'élève à 500 euros soit 13,52% du budget total. L'absence de participation du master est constatée.

La demande de subvention de 500 € de l'association reçoit un avis favorable à l'unanimité.

- **DJCE**

Dans le cadre du Master Droit des affaires et fiscalité – DJCE, dirigé par les Professeurs Florence DEBOISSY et Philippe OUDENOT, l'association des étudiants demandent à la faculté une subvention d'un montant de 500 €. En effet, chaque année les étudiants se rendent à Montpellier pour suivre, pendant un mois, des enseignements intensifs dispensés par de grands spécialistes. Le but est l'obtention d'un certificat de spécialisation dans une des six spécialités proposées (Contentieux interne et international de l'entreprise, droit fiscal, droit de la propriété intellectuelle, droit social, droit économique et droit des sociétés). La formation est commune aux 11 centres DJCE (diplôme de juriste conseil d'entreprise). Les frais d'inscription au certificat sont pris en charge par la Chaire de droit des affaires et fiscalité et les étudiants financent leur logement sur place et leur trajet.

Monsieur le Doyen souligne un budget non équilibré et incomplet et précise que le master bénéficie d'un budget de fonctionnement conséquent grâce à l'apprentissage. Il sera demandé à l'association de transmettre un budget équilibré et complété notamment avec nom et montant accordé par des partenaires ainsi que la participation du master.

La subvention est accordée sous réserve.

- **FNDP**

L'Association Master 2 Droit et Gestion du Patrimoine de Bordeaux affiliée à la Fédération Nationale de Droit du Patrimoine participe à un événement en mars, sur une semaine à l'Université de Toulouse, pour l'obtention du Diplôme Fédéral de Juriste du Patrimoine, reconnu par l'Etat. Il s'agit d'un complément aux enseignements dispensés au sein du Master. C'est une rencontre entre les étudiants et directeurs des autres masters fédérés (Paris-Dauphine, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Bordeaux, La Réunion, Montpellier).

La demande de subvention à la faculté s'élève à 500 €, d'autres demandes de financement ont été également déposées : auprès des directeurs du Master 2, du directeur de l'IRDAP et de la BVE.

Monsieur le Doyen souligne que parmi les 27 étudiants uniquement 16 étudiants sont inscrits au diplôme. Le montant total des dépenses prévues oscille entre 5019 et 5319. Le montant des recettes ne laisse pas apparaître les demandes de financement indiquées sur leur lettre de demande.

Le budget prévisionnel est incomplet. Les étudiants doivent préciser le budget de leur projet.

La subvention est accordée sous réserve que l'association fasse parvenir à la faculté un budget équilibré laissant apparaître les recettes mentionnées dans leur courrier, notamment du FSDIE, l'IRDAP et du master.

- **Lysias**

Monsieur le Doyen relève l'investissement de l'association Lysias en charge notamment de l'art oratoire et des concours d'éloquence dans le cadre des activités de la faculté de droit.

Cette année encore, pour la 10ème édition consécutive, l'association Lysias Bordeaux organise son concours d'éloquence et de plaidoiries. Le concours attire de nombreux étudiants : plus de 150 inscrits aux concours d'éloquence et de plaidoiries confondus. A l'issue des finales des différents concours (éloquence, plaidoiries civile et pénale), les vainqueurs bordelais vont représenter la faculté de droit à Paris.

La demande de subvention s'élève à 700 € soit 17,56% de leur budget total de 13.375 €, le budget prévisionnel tient compte des dépenses liées à la finale.

La de subvention de 700€ est accordée au Lysias à l'unanimité.

- **M2 DPA**

Monsieur le Doyen explique que le master 2 de droit pénal approfondi souhaite organiser une journée d'étude inter-universitaire le 31 mars intitulée « Journée d'étude des masters de l'Atlantique », avec les étudiants des masters de droit pénal des universités de Nantes et de Poitiers qui seront conviés à Bordeaux pour cette première édition intitulée « Les infractions sexuelles commises dans le contexte numérique ». L'objectif de cette journée d'étude est de permettre l'investissement des étudiants dans un travail de recherche, sous la direction de leurs professeurs, autour d'une thématique déterminée à l'avance.

La demande de subvention à la faculté s'élève à 500 €, un tiers du montant total du budget prévisionnel de 1500 €, comprenant :

- le transport des étudiants et professeurs des universités de Nantes et Poitiers ;
- l'hébergement des étudiants et professeurs des universités de Nantes et Poitiers les 30 et 31 mars 23 ;
- l'organisation d'un cocktail dinatoire/repas extérieur pour 90 participants.

La de subvention de 500€ est accordée à l'unanimité.

- **Journée d'étude**

Messieurs Ferreira et Bartolucci avec le soutien du professeur Xavier Prévost adressent, dans le cadre de l'organisation d'une journée d'étude « L'État face à l'inflation » prévue le 15 septembre 2023 au PJJ, une demande de subvention à la faculté pour un montant de 500 € sur un budget prévisionnel de 4.800 € avec la participation des centres de recherches et de l'école doctorale.

Un parcours de master 2 participera à la journée d'étude et un étudiant de master 2 participe à l'organisation de la journée d'étude.

La subvention de 500 est adoptée à l'unanimité.

- **Colloque à Périgueux**

Madame Baron présente la journée d'étude qu'elle organise à Périgueux à destination des étudiants de licence. La promotion aura une demi-journée banalisée afin de leur permettre de participer au colloque. Le montant demandé à la faculté s'élève à 250 € sur un budget prévisionnel total de 3.000 €. Elle ajoute que dans le cadre de la formation continue, des avocats s'inscriront au colloque, le montant des inscriptions viendra compléter les recettes du budget du colloque.

La subvention est accordée à l'unanimité.

b) Demandes d'autorisation à verser une subvention

- M2 Culture Juridique

Monsieur le Doyen rappelle le versement voté au dernier conseil pour le même projet. Il s'agit donc d'autoriser le responsable du master culture juridique à verser 300 € à l'association du master.

Le versement de 300 € obtient un avis favorable à l'unanimité.

- M2 DPA

Monsieur le Doyen souligne que cette demande vient compléter la demande votée précédemment en faveur du master 2 DPA. Le budget du master vient abonder de 500 € le budget de l'association dans le cadre du projet mentionné à la page précédente.

Le versement de 500 € obtient un avis favorable à l'unanimité.

5. Questions diverses

Monsieur le Doyen informe attendre les prochaines élections des étudiants le 16 mars prochain afin de constituer un groupe de travail sur les critères d'attribution des subventions. Il souligne que les règles d'attribution de subventions, issues de la concertation, seront applicables à partir de la rentrée 2023.

Madame Loulidi rappelle le rendez-vous du 4 octobre prochain « la nuit du droit ». La Région Nouvelle Aquitaine veut associer la faculté de droit à la manifestation.

Un rendez-vous avec Madame Loulidi, directrice des affaires juridiques à la Région, sera pris dans le cadre de l'événement.

Monsieur le Doyen informe le conseil sur la cérémonie de remise de diplôme aux lauréats de la faculté de L1 au M1 le 24 mars prochain.

Monsieur le Doyen clôture la séance du conseil à 17h25.